

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 mars 2026**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 06/03/2026 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 06/03/2026 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 27/02/2026

L'an Deux Mil vingt-six, le 5 mars à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie des Souhesmes, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Muriel DROUARD - Jacqueline CHAMPENOIS - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - David HOFFMANN

Un scrutin a eu lieu, Jacqueline CHAMPENOIS été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2026-02	Approbation Compte Financier Unique 2024
2026-03	Affectation du résultat

**2026-02 : Approbation du compte financier unique 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de SOUHESMES-RAMPONT ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	141 376,90	181 983,20	323 360,10
	Recettes réalisées (1)	B	42 445,54	285 716,05	328 161,59
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	162 919,20	375 654,67	538 573,87
	Dépenses réalisées (1)	E	92 078,00	201 493,11	293 571,11
	Restes à réaliser	F	11 160,00	0,00	11 160,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-49 632,46	84 222,94	34 590,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 542,30	193 671,47	215 213,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-28 090,16	277 894,41	249 804,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 160,00	0,00	-11 160,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-39 250,16	277 894,41	238 644,25

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

↳ Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de SOUHESMES-RAMPONT

↳ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### 2026-03 : Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

Le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A S	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025	RAR	CHIFFRES POUR L'AFFECT RESULTAT
INVT	21 542.30€		-49 632.46€	-28 090.16€	11 160.00€	- 39 250.16€
FCT	193 671.47€		84 222.94€	277 894.41€		277 894.41€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	277 894.41 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	39 250.16€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)</b></li><li>- <b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b></li></ul>	238 644.25€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	Jacqueline CHAMPENOIS
Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT	David HOFFMANN